



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 12658

Numéro SIREN : 802 925 719

Nom ou dénomination : FREAKS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2014 sous le numéro de dépôt 53820



1405388103

| | |
|-------------------|---------------------------------------|
| DATE DEPOT : | 2014-06-17 |
| NUMERO DE DEPOT : | 2014R053820 |
| N° GESTION : | 2014B12658 |
| N° SIREN : | 802925719 |
| DENOMINATION : | FREAKS |
| ADRESSE : | 33 rue Frédérick Lemaître 75020 Paris |
| DATE D'ACTE : | 2014/06/10 |
| TYPE D'ACTE : | ACTE |
| NATURE D'ACTE : | LISTE DES SOUSCRIPTEURS |

FREAKS

Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège Social: 33 rue Frédérick LEMAITRE – 75020 Paris

Société en formation

SOUSCRIPTEURS ET ETAT DES VERSEMENT

Le capital social est de 1.000 (mille) Euros divisé en 100 actions de 10 Euros de valeur nominale chacune.

| NOM, PRENOM, ADRESSE DES SOUSCRIPTEURS | NOMBRE D' ACTIONS SOUSCRITES | MONTANT DES SOUSCRIPTIONS | MONTANT DES VERSEMENTS EFFECTUES EN € |
|--|---|--------------------------------------|--|
| Madame Adèle EXARCHOPOULOS Demeurant au 33 rue Frédérick LEMAITRE – 75020 Paris | 100 | 1.000 | 1.000 |
| Total | 100 | 1.000 | 1.000 |

Le présent état qui constate la souscription de 100 actions de la société **FREAKS**, ainsi que le versement de la somme de 1.000 euros correspondant à la libération intégrale du montant nominal desdites actions, est certifié exact, sincère et véritable.


Le Président
Monsieur Didier EXARCHOPOULOS

MODELE1_ANNEXE_CLIENT.pdf
Imprimé le 05/08/2014





1

- l'acquisition, que de tous droit de mer
- toutes presta sous-traitanc



Les actions de la société
Sociétés. En cas d'aug

Les actions demeuren

La transmission des ac
de son mandataire et
de titres".

Les actions sont indivisibles.

Les copropriétaires d'une société par un seul d'entre eux ont le droit de justice à la demande de l'un d'eux.

Sauf convention contraire, les décisions collectives ordinaires et extraordinaires sont prises à la majorité simple.

Le droit de vote est exercé par le titulaire de l'action.

14.3. Directeurs

Le Président peut décerner

**Le ou les Directeurs de
physiques.**

La durée de mandat est

Article 10 - Commis

**Un ou plusieurs commis
conditions prévues par**

**Ils sont nommés pour
par les dispositions lég**

Ces déc

i. Délit

Lorsque
huit jou
associés
lettre re

17.4. Procès-verbaux

Les décisions collectives
un registre spécial coté

Les procès-verbaux de
représentés ou absent
des résolutions et sou

Lorsque l'associé a
l'obligation d'établir
des seuils fixés par
taxe et au nombre
commerce.

Les modalités de mise
défaut par le président

La mise en paiement
de l'exercice, sauf pro

Aucune répétition de
violation des disposit
irrégulier de cette dist
échéant, l'action en ré

montant du capital so

La société est en liqui

La dissolution met fin

Un ou plusieurs liqui
l'approbation des com
pour réaliser l'actif, me





